

SÉANCE DU 11 mars 2009

Objet	choix	arguments	DÉCISION
Vote des taux	- reconduire les taux ou les augmenter ?	les bases augmentent et produisent déjà 11 805 € de plus	les taux ne sont pas augmentés
Vote du budget de la commune	le budget s'équilibre avec un emprunt mais il ne sera pas nécessaire d'y avoir recours	la courbe de trésorerie démontre qu'il n'y a pas besoin d'emprunt puisque les terrains de la ZAE vont être payés	le budget est voté à l'unanimité pour 7773 227,90 en fonctionnement et pour 611 789,35 € en investissement
de l'assainissement	Obligation d'appliquer une taxe perçue au profit de l'agence de bassin pour la modernisation des réseaux de 0,17 par m3	En 2008, la commune avait anticipé sur cette obligation et n'appliquera donc pas d'augmentation en 2009	le budget est voté à l'unanimité pour 59 246 € en exploitation et pour 143 536,81 € en investissement
du commerce	crédits prévus pour travaux si les éleveurs en font la demande	les loyers sont supérieurs au charges de fonctionnement	le budget est voté à l'unanimité pour 9 150 € en fonctionnement et pour 42 590,93 € en investissement
du lotissement	La vente des terrains de la ZAE est signée, la recette de 247 488 € va bientôt être perçue	le budget est en suréquilibre de recettes mais s'est admis	le budget est voté à l'unanimité pour 244 103,84 de dépenses de déstockage et pour 241 887,78 de neutralisation de valeurs
subvention aux associations et participations à l'OGEC	liste de l'année antérieure	Reconduite dans leur majorité	Mais réexamen lors de la prochaine séance pour organismes hors de la commune
Convention pour FCTVA	l'ensemble des budgets permet de prétendre à la convention du plan de relance par l'économie	faire la convention dans l'urgence	la TVA supportée sur les investissements sera compensée à hauteur 15,842 % au lieu de 19,6 % sur l'année 2009
SYDER charges résiduelles et projet	Modification des statuts	changement de siège du SYDER	Accord
Le Syndicat des eaux a collecté pour la commune la taxe de modernisation des réseaux	La somme s'élève 5 142,83	elle est inscrite au budget en recette et en dépenses pour l'agence Loire Bretagne	cette année autonomie de la commune qui collecte et reverse à l'agence Loire Bretagne
tarif du funéraire	Maximum 25 € par vacation		la commune applique la circulaire
DÉPENSES	argument	TITULAIRE	MONTANT
Tracteur + fourche chargeur	les deux matériels sont liés	CLASS	négociation à finaliser
	il faut prendre de même fournisseur	CLASS	les prix seront notifiés lors de la prochaine séance avec la reprise de l'ancien
grobroyeur	suivant les possibilités du budget		
aspirateur à feuille	différé		voir un matériel plus polyvalent

PERMIS DE CONSTRUIRE	lieu	OBJET	REMARQUES
LACROIX Julien – SIGNORET Corine	Route de Virigneux Le Chalandon	Fermeture façade Nord et Création d'une	Demande pièces complémentaires
CASAVECCHIA Ludovic	Le Caillet	Extension sur existant de 37,20 m ²	Accordé le 02/03/09
BOICHON Bernard	Le boulot	Agrandissement sur existant	en cours d'instruction
DECLARATION PREALABLE	Lieu	OBJET	REMARQUES
LACROIX Julien – SIGNORET Corine	Route de Virigneux	Construction d'un abri de jardin	Sans opposition le 10/02/2009
CU	lieu	objet	remarques
Scp CACHARD pour le compte Marcelle TISSEUR	« La Valletière »	Vente terrains	CU n° 9 à 15. 6 documentns différents pour une même opération
Scp CACHARD pour le compte Cts TISSEUR	« La Valletière »	Échange (ancien chemin public)	
Scp CACHARD pour le compte Cts TISSEUR	« La Valletière, Bois Rochoud, Le Chirat »	Vente terrains	
Scp CACHARD pour le compte PADET Etienne	« Les Ignys »	Vente bâti + terrains	Cu n° 16
D.I.A.	lieu	objet	remarques
Consorts FAYOLLE	Chemin de la Marcière		D.P.U. non exercé
Consorts TISSEUR	« La Valletière, Bois Rochoud, Le Chirat »		D.P.U. non exercé
DIVERS			
prochaine info municipale fixée à fin mars	faire remonter tous les sujets		
ANIMATION	Lieu		buvette ou droit
marché aux Fleurs		Le 15 mai 2009	
Foire		Le 25 avril 2009	
reaps du CCAS		Le mercredi 13 mai 2009	